



Plombier, facture d'intervention après non-acceptation de devis

Par **rillette**, le **26/09/2014** à **20:59**

Bonsoir,

Suite à la panne de mon chauffe-eau, j'ai fait appel à l'entreprise de plomberie mentionnée sur le panneau du syndic dans mon immeuble (la liste "en cas d'urgence"). Je me disais que c'était un gage de sérieux de l'entreprise.

Au final leur devis (non détaillé) s'est avéré 30% plus cher que le prix du marché et je n'ai pas donné suite.

Un mois 1/2 plus tard j'ai reçu une facture de 87€ mentionnant: 1 forfait intervention (disjonction sur chauffe-eau) + de la main d'oeuvre. Le technicien qui était intervenu avait en effet démonté le capot sous le chauffe-eau pour accéder à la résistance et vérifier que le thermostat n'était pas en cause.

A aucun moment on ne m'a mentionné des coûts de déplacement ou autres qui resteraient à payer en cas de non-acceptation du devis, en rédigeant le devis le technicien a simplement dit qu'il m'offrait le déplacement.

Plusieurs questions:

- est-ce que les manipulations nécessaires pour effectuer un diagnostic de réparation peuvent être facturées comme une intervention et de la main d'oeuvre? Je sais que pour les factures de moins de 150€ un devis préalable n'est pas obligatoire...
- est-ce que je n'aurais pas dû être clairement informée que le déplacement d'un technicien impliquait un coût, lors de la demande d'intervention notamment?
- le montant n'est-il pas excessif?
- que se passe-t'il si je refuse de payer?

Bref, cette facturation est-elle une pratique normale?

Merci d'avance, bonne soirée.